



« Morbihan, foot gagnant ! »

**Commission Départemental de l'Arbitrage
Section Technique – Lois du Jeu
Le mercredi 4 décembre novembre 2024 (en visioconférence)**

**Président : M. BERNARD Christian
Membres : M. RACOUET - M. PILLET – M. GUILLEMOT**

**Match du 01 décembre 2024 – (D2) STE HELENE 1/ BAUD FC 3
Arbitre : M. Edme LEDOUMOU EZENGUE**

Réserve technique déposée par le club de STE HELENE.

La section lois du jeu :

Après les pièces jointes au dossier, jugeant en 1 ère instance.

Sur la forme :

Dit la réserve irrecevable.

La réserve technique a été déposée à la 86' minutes, après la reprise du jeu concernant les faits.

La section précise qu'une réserve technique doit être déposée par le capitaine plaignant sur le terrain, à l'arrêt du jeu qui est la conséquence des faits ou au 1 er arrêt du jeu s'il s'agit d'un fait sur lequel l'arbitre n'est pas intervenu.

La commission transmet sa décision à la commission compétente pour suite à donner.*

**Le président de la section
M. BERNARD Christian**

Bernard